

Résolution présentée par la délégation du

Danemark

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne La lutte contre la criminalité transnationale organisée

L'Assemblée générale,

Affligée d'observer la grande adaptabilité, l'ampleur grandissante ainsi que la diversité des activités illégales des groupes de criminalité organisée dans le monde,

Alarmée par cette menace pour le maintien de la paix ainsi que pour la stabilité et l'éthicité des institutions internationales, puisque les organisations criminelles profitent de la position géographique idéale des grands ports européens pour traiter et pour exercer leur commerce en Europe et à l'échelle mondiale,

Inquiétée de constater l'incapacité des gouvernements des pays du monde à la contrôler voire à la stopper par des lois et réglementations,

Rappelant que la criminalité transnationale organisée est très présente dans les pays développés (et aisés) et qu'il est du devoir de ceux-ci de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre,

Soulignant que de nombreux pays se trouvent dans la même situation que le Danemark et que ce n'est que par la coopération internationale que les activités des groupes criminels cesseront,

Propose le renforcement de la coopération internationale des pays membres de l'ONU en appliquant les solutions suivantes:

- l'harmonisation des lois et des réglementations des pays;
- le réinvestissement de la gestion des avoirs confisqués (souvent de l'argent) dans les programmes de prévention;
- l'introduction de sanctions aux pays qui ne parviennent pas à contrôler la criminalité organisée pour les inciter à adopter des actions plus rigoureuses;
- la création d'une commission de contrôle de la criminalité transnationale organisée.

Le texte français fait foi